
Le représentant Foussedoire envoie à la Convention de la part des vétérans nationaux de Strasbourg une somme pour aider à la construction d'un vaisseau, lors de la séance du 1er vendémiaire an III (22 septembre 1794)

André Foussedoire

Citer ce document / Cite this document :

Foussedoire André. Le représentant Foussedoire envoie à la Convention de la part des vétérans nationaux de Strasbourg une somme pour aider à la construction d'un vaisseau, lors de la séance du 1er vendémiaire an III (22 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. pp. 358-359;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16338_t1_0358_0000_23

Fichier pdf généré le 05/11/2020

nombreuse famille privée de son chef depuis deux ans, mon fils aîné qui conduisoit mon commerce vient de quitter la maison paternelle pour s'établir, ses frères sont à la défense de la patrie, un de mes gendres est atteint d'une maladie mortelle, j'ay quelques affaires importantes a régler, cette situation les rend indispensables, je prie la Convention de m'accorder un congé d'une décade a compter du premier vendémiaire.

MAURE, aîné.

[On a lu une lettre de Maure qui demandoit un congé pour ses affaires ; mais on a observé que ce député étoit depuis 14 mois en mission dans son département et la Convention est passée à l'ordre du jour.] (48)

21

Un secrétaire fait la seconde lecture des décrets rendus dans la séance d'hier. Les rédactions sont adoptées (49).

22

Le citoyen Dembre, demeurant rue Traversière, n° 10, section du Panthéon français [Paris], expose à la Convention nationale qu'accompagné du citoyen Lefebvre, il avoit préservé une caisse contenant des effets précieux, trouvée dans le palais du dernier des tyrans, d'être ouverte et qu'à force de soins, ils la firent transporter à la commune où elle fut ouverte en leur présence : ce qui conserva ce précieux dépôt à la République. Après un long espace de temps, ils réclamèrent plusieurs fois ce même dépôt pour qu'il rentrât dans les trésors de la nation, et ce fut avec peine, et après bien des menaces de la part de l'odieux Chaumette, qu'ils parvinrent à se faire représenter les effets dont ils demandèrent acte. Ce fut alors qu'il leur fut fait une promesse d'une gratification et d'un secours honorable ; et malgré que les pièces soient au comité des Secours depuis un an, il n'a pu obtenir une décision.

Renvoi au comité des Secours publics pour faire un prompt rapport (50).

23

Le citoyen Bulard, de la section de Brutus [Paris], fait hommage à la Convention de son almanach d'*Aristide et du vertueux républicain*.

(48) *Gazette Fr.*, n° 996.

(49) *P.-V.*, XLVI, 16.

(50) *P.-V.*, XLVI, 16-17.

Mention honorable, renvoi au comité d'Instruction publique (51).

GRÉGOIRE : Je profite de ce moment pour annoncer à la Convention nationale que le citoyen Dulac, de la section de Brutus, lui fait offrande d'un almanach républicain ; j'en demande la mention honorable.

Cette proposition est adoptée (52).

24

Le président annonce à la Convention qu'il y a séance le soir, pour l'élection du président et des secrétaires (53).

25

Les membres composant la société populaire de Lorgues, district du Luc, département du Var, envoient à la Convention, en un bon de la poste, la somme de 94 L 19 s. 6 d.

Mention honorable, insertion au bulletin (54).

26

Une boîte, venant de Saint-Hilaire par Caen [département du Calvados], est adressée à la Convention ; elle contient une épaulette et contre-épaulette en or, avec 241 L 15 sous en assignats, et 12 L en numéraire, sans en déterminer la destination. A cet envoi étoit joint un habit uniforme, un manteau bleu, une culotte de peau, une paire de souliers et une giberne.

Renvoi au comité des Revenus nationaux (55).

27

Le représentant du peuple Fousseidoire envoie à la Convention, de la part du bataillon des vétérans nationaux de Strasbourg, la somme de 4 232 L 15 sous en un

(51) *P.-V.*, XLVI, 17.

(52) *Moniteur*, XXII, 54 : dans cette gazette cette intervention se situe dans la séance du soir ; elle se présente comme une incidente, alors que la députation de Franciade se présente à la barre et que par ailleurs se pratique le dépouillement des élections. *C. Eg.*, n° 766. Cette mention est à rapprocher de *Archiv. Parlement.*, 3^e jour s.-c., n° 3.

(53) *P.-V.*, XLVI, 17.

(54) *P.-V.*, XLVI, 17. Ci-dessous *Archiv. Parlement.*, séance du 1^{er} vend. soir, n° 6.

(55) *P.-V.*, XLVI, 17. C 321, pl. 1339, p. 3. Ci-dessous *Archiv. Parlement.*, séance du 1^{er} vend. soir, n° 6.

bon de la poste, pour aider à la construction d'un vaisseau; assurant que ce bataillon est, pour la jeunesse strasbourgeoise, l'exemple des vertus républicaines.

Mention honorable, insertion au bulletin (56).

[*Le représentant du peuple Fousseidoire dans les départements du Haut et du Bas-Rhin à la Convention nationale, Strasbourg le 1^{er} jour des sans-culottides an II*] (57)

A la Convention nationale

J'ai très soigneusement correspondu avec les comités de Salut public et de Sécurité générale relativement à ma mission; ainsi je me dispenserai, pour ne pas vous dérober des momens précieux de vous faire en détail le recit de mes opérations et de mes remarques dans les deux départemens confiés momentanément à mes soins.

Il me suffira de vous dire qu'ici comme dans toute la République, le peuple y est bon et n'a besoin que d'être instruit et bien dirigé; j'ai épuré les autorités constituées, j'en ai écarté quelques uns de ces hommes nés pour le malheur de leurs semblables; j'ai nommé des instituteurs qui d'après le témoignage des sociétés populaires réunissoient à un patriotisme pur des lumières et des talens; de sorte que maintenant je peux vous assurer que si rien n'empêche que je parcoure toute ma carrière, je remettrai au pas ces contrées dont les torts n'auroient peut-être jamais eu lieu, si dans bien des circonstances, des êtres pervers et sanguinaires ne les eussent frappés de la verge d'un despotisme arbitraire, il est inutile que je vous nomme les trois monstres que la justice nationale a écrasés et dont j'entends surtout parler.

Je terminerai par vous transmettre avec l'éclat de la publicité, un trait de civisme du bataillon des vétérans nationaux de la commune de Strasbourg. Ce corps que caractérise le civisme le plus ardent qui donne à la jeunesse strasbourgeoise, l'exemple des âpres vertus du républicanisme, voulant encore par d'autres moyens concourir à la défense de la patrie et à la destruction des tyrans, font hommage à la République d'une somme de quatre mille deux cent trente deux livres quinze sols pour être employés à la construction d'un vaisseau. Cet acte de désintéressement tiendra sans doute place à votre procès-verbal et dans notre bulletin.

Salut et fraternité,

FOUSSEDOIRE.

(56) P.-V., XLVI, 17-18.

(57) C 321, pl. 1338, p. 4. En marge, indication de la réception du don. *Bull.*, 3 vend. (suppl.). Ci-dessous *Archiv. Parlement.*, séance du 1^{er} vend. soir, n^o 6.

28

La société populaire du canton de Perreux, de concert avec la commune de ce nom, département de la Loire, annonce que leurs engagemens envers la patrie sont réalisés, en déposant gratuitement au district de Roanne 1 280 livres de salpêtre. La société saisit cette occasion pour témoigner à la Convention sa douleur sur l'événement de la poudrerie de Grenelle et qu'elle va redoubler d'activité pour faire promptement oublier à la nation la perte qu'elle a faite.

Mention honorable insertion au bulletin (58).

[*La société populaire du canton de Perreux à la Convention nationale, le 27 fructidor an II*] (59)

Liberté, égalité, Vive la République.

Citoyens représentants

La société populaire du canton de Perreux, de concert avec la commune de ce nom, département de la Loire, a réalisé ses engagemens envers la patrie: elle a déposé gratuitement au district de Roanne douze cent quatre vingt livres de salpêtre, produit de ses travaux patriotiques et personnels.

La société saisit cette occasion pour vous témoigner sa douleur en apprenant l'accident arrivé à la poudrière de Grenelle et vous assurer en même tems que toutes les communes du canton redoublent de zèle et d'activité dans l'intention de contribuer à faire promptement oublier à la nation la perte qu'elle a faite.

JUIBERT, *président*,
DARMEZIN, DUFOUR, *secrétaires*.

29

Le représentant Boisset écrit à la Convention pour la prévenir contre les fausses dénonciations, assurant que les prétendus patriotes incarcérés par lui, ne sont que des individus dont l'immoralité la plus profonde est le plus petit de leurs vices; que les nobles et les prêtres sont encore dans les maisons de réclusion, et qu'il n'a prononcé en faveur de quelques uns d'entr'eux, que ce que la justice la plus sévère et l'humanité réclamoient pour eux.

Mention honorable, insertion au bulletin en entier (60).

(58) P.-V., XLVI, 18.

(59) C 321, pl. 1349, p. 7. *Bull.*, 2 vend. (suppl.).

(60) P.-V., XLVI, 18.